

Personnels des aéroports, ports et gares : Informations et recommandations sur le nouveau coronavirus (COVID-19)

Un risque de contamination limité



- D'après les informations disponibles à ce jour, le nouveau coronavirus (COVID-19) se transmet par voie aérienne (toux, postillons, etc.) dans le cadre d'un contact rapproché et prolongé.
- Le virus peut survivre quelques heures dans l'environnement (voire quelques jours dans des conditions spécifiques, en milieu humide). Toutefois, pour les autres coronavirus connus, aucune infection à la suite d'un contact avec un objet contaminé n'a été rapportée.

Les personnels des aéroports, ports et gares doivent-ils se protéger contre le COVID-19 ?

- Pour les agents en poste dans les aéroports, ports et gares (PAF, douanes, bagagistes, personnels en charge du nettoyage et de l'entretien, personnels d'accueil et d'information, etc.), aucune mesure spécifique ne s'impose.
- Le risque pour le personnel est limité, puisque seul un contact rapproché et prolongé avec des personnes infectées par le COVID-19 pourrait les contaminer.
- La transmission de la maladie par les objets et surfaces contaminés (passeports, bagages, etc.) est peu probable.
- Pour la manipulation des bagages, les recommandations usuelles de l'employeur doivent être respectées.
- Le port du masque n'est pas nécessaire pour le personnel.
- Comme pour toute maladie infectieuse, il est recommandé de respecter les mesures habituelles d'hygiène, notamment de se laver fréquemment les mains avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique.



- Le port d'un masque n'est recommandé que pour les personnes malades en cas de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires), les personnels soignants prenant en charge les malades, ainsi que les personnes ayant été ou ayant pu être en contact rapproché et prolongé avec un cas confirmé (entourage d'un cas confirmé, personnes ayant séjourné pendant les 14 derniers jours en zone de circulation active du virus).